

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est une question des plus compliquées. A moins que la grève des pilotes de ligne n'y fasse obstacle, nous avons l'intention de déposer notre instrument de ratification de la convention internationale aujourd'hui même. Nous avons également tenté, par l'intermédiaire de L'OACI, de renforcer l'application des conventions existantes dont nous sommes partie. Mon collègue, le ministre des Transports, pourrait sûrement vous exposer les mesures supplémentaires qui ont été prises pour protéger les voyageurs contre les risques de la présence à bord de pirates aériens ou de bagages piégés. Nous avons pris certaines initiatives qui, espérons-nous, seront efficaces, mais je dois répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises, savoir qu'il n'existe aucun moyen ou série de mesures qui puissent empêcher des pirates d'agir dans certaines circonstances.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire que j'essaierai de formuler le plus simplement possible. De l'action plutôt que des mots, voilà ce que je veux! Quelles démarches le ministre a-t-il réellement faites au nom du gouvernement en ce qui concerne la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies de convoquer ses membres pour ratifier la mesure dont il a été question, afin qu'il y ait à l'échelle internationale un mécanisme efficace de prévention des actes de piraterie aérienne? C'est une action précise que je demande et non de vagues réponses comme «J'essaie de faire ceci», «J'essaie de faire cela»?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Sharp: Nous ne sommes pas membre du Conseil de sécurité et le serions-nous que nous ne pourrions guère forcer qui que ce soit à agir. Sauf erreur, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui. J'espère que la réunion sera fructueuse. D'égale importance, à mon avis, l'OACI, que la question intéresse directement, est actuellement en réunion à Montréal; j'espère qu'elle donnera suite aux initiatives que le Canada et les États-Unis sont en train de prendre conjointement.

• (1420)

LA PIRATERIE—LA PEINE DE MORT—LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. J'aimerais l'adresser au ministre de la Justice. L'article 75 du Code criminel de 1971—les articles sont peut-être numérotés autrement—prévoit, au sujet de la piraterie en haute mer, que quiconque commet un acte de violence ou un meurtre en cours de piraterie est coupable de meurtre et passible de la peine capitale. A-t-on l'intention, soit de modifier le Code criminel, soit de proposer des amendements à la nouvelle loi que vient d'adopter la Chambre des communes, comme aussi le Sénat, je crois, pour veiller à ce que la peine capitale soit appliquée dans les cas de violence et de meurtre en cours de piraterie aérienne comme le veut le Code, ou le gouvernement a-t-il l'intention de modifier cet article sur la piraterie en haute mer maintenant devenu désuet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre voudra sans doute essayer de répondre à cette question, bien que je craigne que nous abordions le débat.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention d'appliquer la loi telle

qu'elle est et comme on vient tout juste de la modifier en adoptant des modifications relatives à la piraterie aérienne, nous comptons appliquer la loi dans les cas qui s'imposent. A ce propos, nous n'envisageons pas de présenter de nouvelles modifications.

LA PIRATERIE—LA QUESTION DU PAIEMENT DES RANÇONS

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le Canada donnera l'exemple en décrétant qu'une ligne aérienne au Canada n'a pas le droit de payer une rançon à quiconque l'exige, comme moyen de prévenir la piraterie aérienne, et en le suggérant aux Nations Unies?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, le très honorable député de Prince-Albert a posé une question semblable. J'ai répondu que je doutais fort que ce soit un moyen bien utile, attendu que, dans certaines circonstances, nous pouvons tous imaginer que des gens soient disposés à enfreindre la loi pour sauver la vie de centaines de personnes.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

WOOD BUFFALO—LE RECOURS À DES HÉLICOPTÈRES POUR RASSEMBLER LES BISONS—LES ANIMAUX MORTS DE FRAYEUR

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet du rassemblement des bisons dans le parc national de Wood Buffalo. On a eu recours à des hélicoptères, ce qui a causé la panique parmi les bêtes et beaucoup sont mortes. Le ministre a-t-il enquêté sur cette affaire et a-t-il des renseignements à ce sujet? Y avait-il une raison pour faire ce rassemblement qui ne pouvait qu'être extrêmement cruel pour ces magnifiques animaux?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'ai reçu aucune information à ce sujet, mais je vais m'enquérir, et il me fera plaisir de faire rapport à la Chambre aussitôt que j'aurai les informations. Malheureusement, je n'ai pas encore été informé de cet incident, mais il me fera plaisir de donner les informations au très honorable député, aussitôt qu'elles seront disponibles.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai posé cette question à cause des photos qu'a fait prendre un ministère du gouvernement. Je les ai ici. Elles montrent le massacre des bêtes, massacre tout à fait inexcusable.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, lorsque les ministres ne sont pas au courant, il faut les renseigner.